

Le, 25/06/2024

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL du 25/06/2024

Début de la séance : 20 heures 30

Présents : Dominique ROUSSEAU, Annie PETITON, Joël BERTHELEMY, Marianne RENAULT, Sébastien AUBRY, Frédéric DURAND, Bertrand DECAUX, Sylvie MAILLY, Anthony MARAIS, Solange SANCHEZ

Pouvoirs : Marie-Pierre GAUBERT pour Frédéric DURAND

Absents excusés : Marie-Pierre GAUBERT, Isabelle DAGUENET, Delphine HEBERT

Absents : Justine QUIBEL, Cyril BARRABE

Secrétaire de séance : Joël BERTHELEMY

1/ Le compte-rendu du Conseil Municipal du 10 avril 2024 est lu et approuvé à l'unanimité

2/Délibération 2024 fixant les subventions aux associations

Amicale des anciens	200€
Accueil et loisirs	50€
Anciens combattants	250€
ASCB	2500€
Comité de jumelage	
Anerie de Beaulieu	400€
Société de chasse	200€
USPI	
Coopérative scolaire	1000€
Paniers de la Presquile	300€
Pieds dans l'eau	
Colibri	300€
TOTAL	5950€

Les associations qui n'ont pas fait de demande, qui n'ont pas fourni de PV d'Assemblée Générale et de bilan ne sont comptées.

Adopté à l'unanimité des votants. N'ont pas voté : Sylvie MAILLY, Dominique ROUSSEAU pour l'ASCB, Solange SANCHEZ pour Accueil et loisirs, Annie PETITON pour l'Amicale des anciens, Marie-Pierre GAUBERT pour les Paniers de la Presquile, Anthony MARAIS pour la coopérative scolaire, Joël BERTHELEMY pour l' USPI.

3/ Admission en non valeur des impayés

Cette opération a pour but de changer l'affectation de certaines sommes sur la ligne de trésorerie.

Adopté à l'unanimité

4/Délibération concernant le transfert de propriété des emprises de voirie à la Métropole Rouen Normandie.

La compétence des routes a été donnée à la CREA puis à la Métropole sans le formaliser sur un document administratif. Ce jour le document proposé par la Métropole paraît incomplet et parle de propriété et non de compétences. Il convient d'avoir de plus amples renseignements avant de statuer.

Non voté

5/Délibération sollicitant la Métropole pour l'obtention d'une subvention dans le cadre du FAA

Cette subvention, d'un montant approximatif de 1767€, permettrait de financer en partie la pose d'une pompe à chaleur sur la salle polyvalente.

Accepté à l'unanimité

6/Délibération fixant les nouveaux tarifs du studio à compter du 1er septembre 2024

Voir Annexe 1 ci-joint,

Accepté à l'unanimité

7/ Délibération concernant la vente du camion-benne

Les membres du Conseil autorisent Dominique ROUSEAU a vendre l'ancien camion- benne dans l'état au plus offrant.

9 pour Sylvie MAILLY contre

8/ Délibération concernant le recrutement d'un saisonnier

Compte tenu des absences légales des agents pour congés et afin de pallier à l'entretien de la commune Dominique ROUSSEAU souhaite engager un agent saisonnier pendant 4 semaines à cheval sur juillet/aôut.

Accepté à l'unanimité

9/ Délibération relative à la garantie d'emprunt finançant les travaux de rénovation énergétique par LOGEAL.

LOGEAL, bailleur social du lotissement des Charmilles souhaite réhabiliter ses logements . Le coût de cette opération est tres important et la commune n'a pas les moyens neccessaires de se porter garant. De plus, la commune est rarement consultée lors de l'attribution de logements. Le Conseil décide de ne pas donner suite à cette demande.

Avis défavorable à l'unanimité

10/ Délibération concernant l'entretien du fosse situé au passage St Georges

Le devis présenté semble trop onéreux à certaines personnes. Il convient de se rendre sur les lieux afin de bien connaître l'étendue du chantier, sa complexité et ainsi évaluer le coût des travaux.

Cette délibération est donc reportée.

11/ Questions diverses

Berges de Seine : Dominique ROUSSEAU porte à connaissance l'avancée des travaux sur les berges. Le merlon provisoire situé dans le marais a été effectué. La pose des exutoires va intervenir à partir du 08/07/2024 et pour une durée de 2 mois. La RD 64 sera donc fermée à cette date. Reste à régler le problème de l'accès pour les secours. Une indemnisation par le Département va être envisagée pour le surcoût engagé lors de la déviation de la RD64, elle ne concernera que la population de Bardouville et sera soumise à des justificatifs. Le montant et les modalités d'attribution ne sont pas encore connus.

Lotissement « SAUMON »:Le projet initial étant caduc un promoteur a fait une offre. Ce projet prévoirait 20 logements (14 en configuration primo-accession et 6 en configuration libre). La commune a précisé qu'elle ne prendrait pas en charge la voirie et les réseaux qui devraient être gérés en copropriété. Ce projet, s'il se réalise augmenterait l'effectif de l'école et serait un vecteur d'accélération pour la mise en conformité de l'assainissement.

Suite à l'enquête FILOR, un bus va être mis à disposition le mardi pour aller au marché de Duclair. Il desservira toute la Presqu'île. Le départ et le retour s'effectueront place de la mairie. Comme indiqué précédemment le bornage de la forêt communale a été effectué et l'ONF va pouvoir marquer les arbres à abattre.

La pose de la pompe à chaleur de la salle polyvalente va s'effectuer du 08/07 au 12/07/2024 y compris l'enlèvement de l'ancienne CTA coté route.

La réfection de la voirie dans le centre du village sera faite en octobre, l'entreprise choisie n'étant pas disponible pendant les vacances d'été.

L'étude de faisabilité du transfert de la maternelle va reprendre avec la consultation d'entreprises susceptibles d'intervenir et d'apporter des précisions techniques sur ce chantier.

Fin de la réunion : 0 heures

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Mardi 25 Juin 2024 à 20h30,
Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Dominique ROUSSEAU, Maire
Sur la convocation qui leur a été adressée

Étaient présents : Mrs Rousseau, Durand, Berthélémy, , Aubry, Marais, Decaux, Mmes Petiton, Gaubert Renault, Mailly,
Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents : Mr Barabé excusé, Mme Quibel, Mmes Hébert, Sanchez Daguenet,
(excusées)

Monsieur Berthélémy a été désigné comme secrétaire de séance.

Objet : Tarifs Gîte + Studio

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de revoir les tarifs du gîte, il Propose :

Les Tarifs du Gîte et du Studio à compter du 1 janvier 2025

	Gîte - 10 places	Studio 1/ 4 places	Gîte + Studio 14 places
Week-End 2 Nuits	400 € + 30 € (charges)	150 € + 25 € (charges)	500 € + 30 € (charges)
Nuits Supplémentaires	100,00 €	50,00 €	125,00 €
Lundi / Vendredi 4 Nuits	600 € + 30 € (charges)	200 € + 25 € (charges)	750 € + 30 € (charges)
Semaine 6 nuits	800 € + 30 € (charges)	300 € + 25 € (charges)	1 000 € + 30 (charges)

Les cautions seront de 500 € pour le gîte et de 300 € pour le studio

Les associations ou les entreprises pourront bénéficier de tarifs adaptés sur devis et soumis au Conseil Municipal par délibération